

Durée :

5 jours

Les participants et leur pré-requis :

Toute personne titulaire du diplôme ERP3, IGH3 ou SSIAP3 depuis plus de 3 ans ou ne pouvant justifier de 1607 heures d'activité au cours des trois dernières années.

Être titulaire de l'AFPS ou PSC1 de mois de 2 ans, ou du certificat SST, PSE1 ou CFAPSE en cours de validité

Notre intervenant :

Pompier professionnel agréé SSIAP3

L'organisation :

Lieu : A déterminer Occitanie

Dates : A déterminer

Horaires : 08h30 17h00

Coût par participant :

800 € HT (960 € TTC)

Renseignements et inscriptions :

Sabine ACCO

Arrêté du 02 mai 2005 relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie

LES OBJECTIFS :

- Savoir réaliser une trame d'analyse d'un projet de construction
- Connaître et mettre à jour les documents administratifs
- Contrôler et tenir à jour le registre de sécurité
- Savoir gérer le personnel et les moyens du service

NOTRE CHOIX PEDAGOGIQUE ET LES MODALITES D'EVALUATION:

- Etude de textes réglementaires
- Lecture de plans, étude de cas
- Support pédagogique individuel

Evaluation qualitative et quantitative effectuée par les participants en fin de formation

LE CONTENU DE LA FORMATION :

Connaître et mettre à jour les documents administratifs (3 heures)

- Les obligations en matière d'affichage
- Elaboration des cahiers des consignes et du permis de feu (GN13)
- Suivi et planification des contrôles réglementaires
- Gestion et conservation de l'ensemble des documents propres à sa mission (registre de sécurité, plan de prévention, évaluation des risques, DTA...)
- Exercices (1 heure) : élaboration de consignes et rédaction d'un plan de prévention

Commission de sécurité (3 heures)

- Composition des commissions de sécurité
- Rôle des commissions de sécurité
- Missions des commissions de sécurité
- Documents à transmettre (notice de sécurité...) ou à tenir à disposition (registre de sécurité)
- Exercices (1 heure) : préparation de l'accueil et de la visite des membres de la commission de sécurité.

Evolution des textes réglementaires (7 heures)

- Règlement de sécurité dans les ERP : disposition générales, particulières et spéciales
- Règlement de sécurité dans les IGH
- Rappel des textes sur les moyens de secours
- Rappel sur le code du travail
- Rôle du chef de service de sécurité incendie en qualité de membre de jury aux examens SSIAP
- Connaissance de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié

Les codes civil et pénal (2 heures)

- La délégation de pouvoir et la délégation de signature
- La responsabilité civile et la responsabilité pénale
- Le délit de mise en danger de la vie d'autrui

Les contrats de maintenance des installations de sécurité (2 heures)

- Les aspects juridiques : les contrats avec obligation de moyens / avec obligation de résultat
- Les différents types de contrats : prédictifs / préventif / correctifs / curatifs
- Normalisation
- Exercices : analyse critique et retours d'expérience

Analyse d'un projet de construction et d'aménagement ou réaménagement dans l'existant (3 heures)

- Rappel de la méthode
- Lecture de plan
- Exercices : rédaction d'une notice technique de sécurité

Accessibilité des personnes handicapées (2 heures)

- Les commissions accessibilité
- Les exigences réglementaires générales
- Les exigences dimensionnelles et qualitatives
- Autorisation de travaux (composition du dossier, réunion de chantier)
- Visite, réception par commission d'accessibilité
- Exercices (1 heure) : analyse critique et retours d'expérience

Analyse des risques de déclenchements d'incendies et d'accidents corporels (5 heures)

- Evaluation du maintien du niveau de sécurité (protection des personnes et des biens)
- Le document unique
- Le plan de prévention
- Evaluation des risques de travaux par points chauds
- Exercices (2 heures) : étude d'un cas pratique

Evolution de la réglementation sur les moyens de secours (2 heures)

- Moyens d'extinction incendie + entretien et vérifications
- Moyens d'alerte des secours
- Dispositions visant à faciliter l'intervention des secours
- Connaître et savoir exploiter un SSI

Organisation d'un service de sécurité incendie / gestion du personnel (6 heures)

Organisation du service

- service intégré, externalisé, mixte
- notions de personnels prestataires, de personnels intérimaires
- notions de délit de marchandage

Elaboration d'une fiche de poste

- le profil professionnel
- les qualités humaines nécessaires
- le niveau des connaissances professionnelles indispensables requises

Missions

- conformément à l'article MS 46 et au présent arrêté
- conformément à l'article GH 62

Equipements

- les moyens de communication, les horodateurs
- les équipements individuels (lampe torche, carnet, stylos, EPI...)
- le matériel informatique
- la tenue vestimentaire
- le matériel de secours à victimes et d'assistance à personnes...

Organiser les rondes

- la ronde d'ouverture et de fermeture
- les ronds à horaires fixes, aléatoires
- les rondes horodatées et à itinéraire programmé

Documents du service

- le règlement intérieur de l'entreprise et du poste de sécurité
- les documents de fonctionnement
- les tableaux et plannings
- la main courante
- le recueil des procédures, des consignes
- Exercices : établir une note écrite sur les principes d'organisation d'une équipe de sécurité

Sabine ACCO FORMATION - Rue Fritz Lauer, ZA LANNOLIER - 11000 CARCASSONNE
Tel 04 68 25 00 84 - mail : sabine@accoformation.com

SAS à Associé unique, au capital de 7 500 € - RCS Carcassonne 488 203 910 - Naf 8559 A
Siret 488 203 910 00028 - Enregistrée sous le n°91110095411 ce numéro ne vaut pas agrément de l'état